Image not found or type unknown

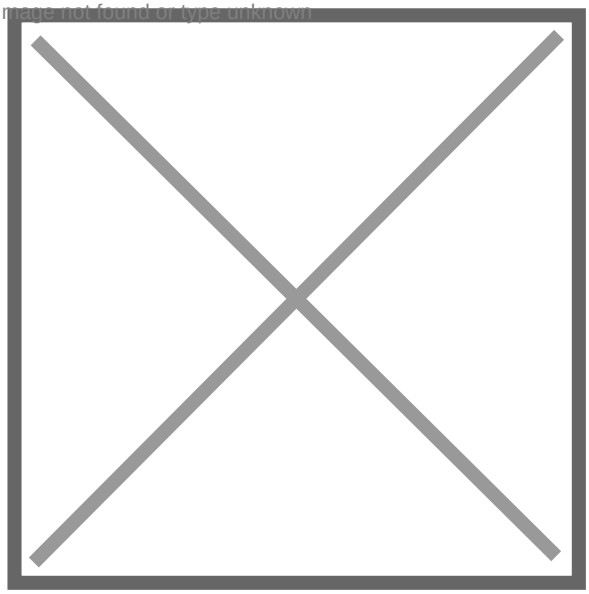

Releve de caution après fin de location

Par **charlotte443**, le **03/09/2013** à **17:32**

Bonjour ,
est-ce-que quelqu'un pourrait me renseigner sur les relèves de cautions ? Je viens de m'apercevoir que tout les 2à3 mois (bizarre) j'ai un prélèvement de 20 euros de la part de l'ancienne agence immobilière(FONCIA MARMIGNON)où je louais un studio et dont j'ai rendu les clés en octobre 2012.
Je voudrais comprendre pourquoi et quelles sont les raisons pour qu' ils me prélèvent cette somme d'argent dans la mesure où je ne suis plus locataire depuis presque 1 an !
Actuellement je effectue un stage de l'étranger et ne possède au moment présent le contrat, ni les documents de ma location .
si quelqu'un pourrait me renseigner ça serait vraiment chouette
Merci d'avance

Par **Lag0**, le **03/09/2013** à **19:14**

Bonjour,
Il n'y a, à priori, aucune raison que l'agence continue de vous prélever de l'argent.
Mais comme nous ne sommes pas au courant de toute la situation, le mieux est tout de même de demander à cette agence ce qu'est ce prélèvement...

Par **charlotte443**, le **03/09/2013** à **19:46**

merci d'avoir pris le temps de me répondre !Je vais leur téléphoner pour me renseigner. Mais

quels sont Les recours pour exiger un remboursement ?
merci d'avance

Par **Lag0**, le **04/09/2013** à **08:19**

Avant de penser aux recours, il faudra nous dire ce que sont exactement ces prélèvements d'après l'agence.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés